

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE
REUNION DU 31 MARS 2009**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 31 mars 2009, a examiné trois projets de délibération et a pris des arrêtés.

Aircal:

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé à la société Air Calédonie la licence d'exploitation de transport aérien public régulier de passagers, de courrier et de fret. Cette licence d'exploitation est valable du 1^{er} avril 2009 au 30 mars 2012 et vaut pour le transport régulier ou à la demande en Nouvelle-Calédonie et pour le transport à la demande à l'international. Ce pourra être le cas pour la desserte de l'île de Tanna dans l'archipel du Vanuatu, pour l'île de Norfolk, voire pour Wallis et Futuna via Nandi à Fidji.

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 67% le taux d'incapacité en deçà duquel l'attribution de la rente d'incapacité correspondante ne donne pas lieu au versement de cotisation retraite.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 5 000 F CFP pour une pension de retraite et à 2 500 F CFP pour une pension de réversion le montant en deçà duquel ces prestations sont remplacées par un versement forfaitaire unique.

Formation :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux actions de formation supplémentaires conduisant à la délivrance du certificat de capacité d'ambulancier proposées par l'institut des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSSNC). La première formation, de 256 heures est destinée aux personnes faisant fonction d'ambulancier et leur permet d'obtenir cette certification en poursuivant leur activité, une formation plus longue (350 heures) est destinée aux personnes à la recherche d'un emploi afin de répondre aux besoins de la profession.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, à compter du 20 juin 2009, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, à compter du 13 juin 2009, l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de deux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives du cadre territorial de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Subventions :

- 23 824 000 F CFP en faveur des clubs et associations sportives.
- 4 900 000 F CFP à la Maison de la Nouvelle-Calédonie pour la réalisation de poteaux sculptés utilisés dans la structure du stand de la foire agricole de Paris.
- 1 400 000 F CFP à la société hippique et canine de Boulouparis pour l'achat d'une starting gate de 12 places.
- 600 000 F CFP à l'UPRA Bovine pour le déplacement à l'édition Beef 2009.
- 430 000 F CFP à Ensemble pour la planète pour le fonctionnement de l'association.
- 100 000 F CFP à l'association du marché de Tomo pour sa participation à diverses manifestations.

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé six agréments et 17 renouvellements d'agrément au régime privilégié à l'importation de matière première à des entreprises de production locale. Une entreprise a été agréée sous réserve de transmissions d'éléments comptables enfin une entreprise s'est vue refuser cet agrément au motif que son activité de prestation de service n'est pas éligible.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré deux certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes, quatre cartes professionnelles de conducteurs et deux autorisations de transport. Il a par ailleurs été retiré une autorisation d'exploitation de véhicules de location avec chauffeur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer un avenant à une convention de mise à disposition d'un véhicule équipé de matériel de lutte contre l'incendie à la province Nord.
- La Boucherie le Centre est admise au bénéfice de l'allocation spécifique d'assurance chômage partiel en raison d'une rénovation et d'une mise en conformité de l'établissement.
- Le comité de recherches historiques « Ta Vaka » est autorisé à organiser une loterie pour un montant total de 1 500 000 F CFP.
- Monsieur Olivier Razavet est nommé secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

- Madame Michèle Guillemin est nommée chef du service du recrutement, de l'emploi et de la formation de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie par intérim.